



Document à l'intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Nom de l'établissement : École des Perséides

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes, affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l'année scolaire :

- Implantation de la première année du programme Hors-Piste auprès de tous les élèves.
- L'animation des ateliers de l'Escouade pour l'enfance ont eu lieu pour les élèves de la 1re, 3e, 5e et 6e année.

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications) :

Les ateliers Hors-Piste, conçus spécifiquement pour soutenir les élèves aux prises avec de l'anxiété, devraient en principe être bénéfiques à l'ensemble des élèves en favorisant de meilleures interactions et, par conséquent, le développement de leurs habiletés sociales. Ces ateliers visent à atténuer les facteurs de risque, à renforcer les facteurs de protection et à développer les compétences nécessaires pour permettre aux élèves de retrouver un fonctionnement adéquat.

L'Escouade pour l'enfance offre des ateliers au sein de l'école. D'une durée de 30 à 55 minutes, ces ateliers s'adressent aux élèves de la 1re à la 6e année et visent à les aider à reconnaître les situations de violence sexuelle et à s'en protéger.

Les intervenants sont formés par l'Escouade pour l'enfance afin d'accueillir adéquatement les dénonciations et les dévoilements des élèves, en assurant une écoute bienveillante et sécurisante.

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire :

- Poursuivre l'implantation du programme Hors-Piste.
- Réviser le code de vie de l'école.
- Planifier en classe des activités visant à enseigner et à consolider les comportements attendus auprès des élèves, sous la responsabilité des enseignants titulaires.
- Inviter les animateurs de L'Escouade pour l'enfance pour offrir des ateliers aux élèves de 1re, 3e et 5e année.
- Planifier la tenue d'ateliers dans la cour de récréation afin de modéliser les comportements attendus, de présenter les façons appropriées de jouer et d'expliquer les règles des différents jeux.
- Assurer une présence active des techniciennes en éducation spécialisée (TES) dans la cour afin de prévenir les situations de violence et de favoriser des interventions préventives.
- Mettre en place un espace « Hors-Piste » consacré à la résolution de conflits, encadré et supervisé par un intervenant.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires :

Les sanctions disciplinaires telles que la suspension à l'interne ou à l'externe ou la récréation supervisée des élèves auteurs de gestes de violence ou d'intimidation, contribuent à assurer un sentiment de sécurité chez les victimes.

Les différentes mesures de réparation, telles que la fiche de réflexion et les travaux autonomes, offrent aux élèves ayant adopté des comportements intimidants l'occasion de développer leur empathie, de réfléchir aux conséquences de leurs gestes et d'explorer des façons plus appropriées d'interagir avec leurs pairs.